## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

Réf.: DRH/JB

Date de convocation du Conseil : 06 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 décembre 2024

Présidente: Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

**Présents:** Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

**Excusés**: M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), M. BONET (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT),

Absents: M. ABRIAL, M. NAAMANE.

\_\_\_\_\_

Objet : Adhésion au dispositif de signalement du Centre de Gestion du Rhône (CDG69) concernant les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

**VU** le projet de convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence du CDG69, joint en annexe,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 novembre 2024,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 02 décembre 2024,

**CONSIDERANT** qu'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes doit obligatoirement être mis en place par l'ensemble des employeurs de la fonction publique,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion du Rhône (CDG69) propose la mise à disposition d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre leur traitement, ainsi que de bénéficier d'une prestation de conseil et d'accompagnement,

**CONSIDERANT** que la participation annuelle de la mise en place du dispositif est fixée à 1,50€ par agent, avec par la suite une facturation au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement en fonction du nombre de signalements,

**CONSIDERANT** que la Commune a intérêt d'adhérer au dispositif précité afin de se conformer à la réglementation et de permettre aux agents de bénéficier d'une protection et d'un accompagnement,

## EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER l'adhésion au dispositif de signalement du CDG69 concernant les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028,
- AUTORISER Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur AMOROS, à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violences du CDG69,
- APPROUVER le paiement annuel au CDG69 d'une somme de 1,50 € par agent relative aux frais de gestion et au pilotage du dispositif, ainsi que de provisionner une somme annuelle de 1 300 € correspondant aux signalements potentiels,
- **INSCRIRE** les dépenses correspondantes au Chapitre 012 Frais de personnel de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 40 Direction des Ressources Humaines.
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A STATE OF THE STA

le **M**aire,

L. FAUTR

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.